

# Département Politique Suisse

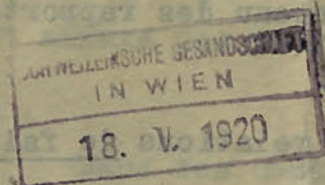
Division des Affaires étrangères

Berne, le 6 mai 1920.

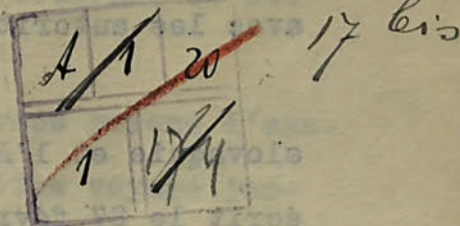
B 21.11 Au 1 - AJ.

Prière de rappeler ces initiales  
dans la réponse.

Personnelle.  
-----



C 5. 20. 50



Monsieur le Ministre,

Votre lettre du 30 avril, par laquelle vous nous entretenez de votre situation à l'égard de la Hongrie, a retenu toute notre attention.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il s'agit en l'espèce d'une situation "sui generis", dont l'origine remonte à l'époque où la Double-Monarchie subsistait encore et où vous étiez accrédité auprès de l'Empereur d'Autriche, Roi Apostolique de Hongrie.

Les événements ont supprimé l'Autriche-Hongrie.

Le 3 novembre 1918, le Conseil fédéral vous avait autorisé à entrer en relations de fait avec l'Autriche-allemande, la Bohême et la Yougoslavie. Ni en novembre 1918, ni dans notre dépêche du 27 Février, il n'a été question de la Hongrie. Nous ignorons pourquoi en 1918 on n'y a pas pensé; mais, depuis lors, le régime Bela Kun nous a forcé de rompre toutes relations officielles directes avec ce pays. Elles n'ont pas pu être reprises après sa chute.

Vous êtes néanmoins resté en rapport officiel, mais indirect, avec la Hongrie, par l'intermédiaire du Ministère I. et R. des Affaires Etrangères en liquidation, au même titre que nous, à Berne, avec la Légation en liquidation, dirigée par le Baron de Vaux. Aussi, sous tous les

Monsieur C.D. B o u r c a r t ,  
Ministre de Suisse en Autriche,

VIENNE.



régimes qui se sont succédé à Budapest, notre Consulat général en cette capitale a-t-il entretenu des rapports assez normaux avec les autorités hongroises.

Quant à vos relations de fait avec la Tchécoslovaquie et l'Autriche, elles ont, comme nous vous l'avons écrit le 27 février, cessé automatiquement dès la reconnaissance officielle de ces deux Républiques par la Suisse et l'arrivée à Berne de leurs représentants diplomatiques, munis de lettres de créance régulières.

En présence du fait que vos rapports officiels et indirects avec la Hongrie n'ont jamais cessé, il semble, à première vue, qu'en principe vous pourriez faire le voyage officieux à Budapest auquel vous songez, d'autant plus que la Hongrie entretient ici un représentant de fait; mais il nous paraît que des considérations d'ordre politique et personnel doivent déconseiller ce voyage, bien qu'il nous procurerait certainement des renseignements intéressants.

En effet, l'absence d'une reconnaissance officielle de la Hongrie par la Suisse mise à part, la nouvelle parue aujourd'hui, à teneur de laquelle les Alliés entendent n'apporter aucune modification aux frontières fixées par le Traité de Saint-Germain, peut entraîner le refus des Hongrois de ratifier le Traité, ce qui risque de provoquer de sérieuses complications.

Même si les Magyars cèdent momentanément à la force, ce sera simplement partie remise à l'égard des voisins, auxquels le Traité de St. Germain adjuge des territoires hongrois.

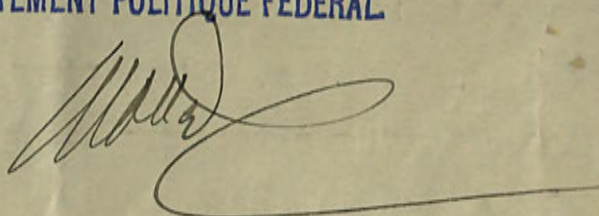
Dans cette éventualité, votre voyage à Budapest risquerait de troubler vos rapports avec Vienne, comme

d'autre part, le Gouvernement hongrois pourrait prendre ombre de la visite, même officieuse, d'un ministre accrédité auprès d'un pays ayant annexé des territoires de la Couronne de St. Etienne.

Dans ces conditions, nous vous prions d'examiner, s'il n'est pas préférable, d'ajourner votre voyage jusqu'au moment, où la situation sera plus facile à juger qu'actuellement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the typed text.